

Paris, le 21 FEV. 2000

1, rue de Solférino 75700 PARIS 07 SP

Tél. : 01.40.62.84.00

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre relative à l'éventuelle création d'une récompense destinée aux personnes qui oeuvrent dans le domaine de l'écologie, et qui m'a été transmise par le Cabinet du Ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai pris connaissance de votre courrier avec la plus grande attention et que je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes :

Soucieux de rendre son prestige au Premier Ordre National, le Général de Gaulle a entrepris en 1962 une réforme visant à simplifier le système des décorations françaises.

La première étape de cette réforme a consisté à publier le Code de la Légion d'honneur et de la Médaille Militaire.

Puis dans un second temps, la création de l'Ordre National du Mérite s'est accompagnée de la suppression d'un certain nombre d'ordres spécialisés (énumérés à l'article 38 du décret portant création du Second Ordre National).

C'est ainsi que depuis, les Présidents de la République qui se sont succédé n'ont accepté la création ex-nihilo de décorations, que dans des secteurs d'activité totalement privés de moyens d'attribuer des récompenses.

L'environnement touche pratiquement tous les domaines d'activités et les comportements dignes d'être récompensés à cet égard peuvent donc l'être par le biais de plusieurs décorations spécifiques telles que la médaille des Eaux et Forêts, la médaille d'honneur agricole, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ou la médaille du Tourisme.

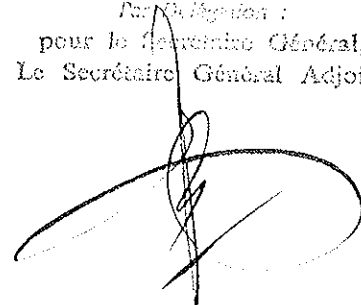
De même les services rendus de façon durable à la cause de l'environnement peuvent être invoqués pour l'attribution d'un grade dans l'un ou l'autre des Ordres Nationaux.

Quelque soit le niveau de mérite des personnes susceptibles d'être décorées, je vous invite à vous adresser directement à chacun des Ministres concernés pour en exposer les cas.

Compte tenu de tout ce qui précède, vous comprendrez qu'il ne soit pas possible de réserver une suite favorable à votre suggestion concernant la création d'une nouvelle décoration.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Grand Chancelier
Par Délégué :
pour le Secrétaire Général,
Le Secrétaire Général Adjoint



R. TISSÉ